

## HRB MEDIA SPRL - CONDITIONS GÉNÉRALES

### Art 1er - Généralités

Toute vente et/ou prestation effectuée par HRB MEDIA SPRL se fait aux conditions énoncées aux articles qui suivent. Toute dérogation doit faire l'objet d'une stipulation écrite et doit être expressément acceptée par HRB MEDIA SPRL.

### Art.2 - Conditions de paiement et retard de paiement

2.1. Toutes les factures émises par HRB MEDIA SPRL sont portables et non quérables. Elles sont payables au comptant, sauf mention contraire figurant sur celles-ci et/ou aux conditions particulières.

2.2. Toute somme impayée à l'échéance produit de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne doive être adressée un intérêt de 1 % par mois, tout mois commencé étant compté pour son entiereté. En outre toute somme impayée à l'échéance sera majorée d'une somme forfaitaire de 10 % du montant dû à titre de dommages et intérêts, avec un minimum 61.97 EUR.

2.3. Le non-paiement de tout ou partie d'une facture à son échéance entraîne par ailleurs de plein droit et sans mise en demeure l'exigibilité de toute(s) autre(s) facture(s), même non encore venue(s) à échéance(s).

### Art.3 - Réclamation

Toute réclamation doit être introduite par lettre recommandée endéans les huit jours de l'émission de la facture au siège de HRB MEDIA SPRL, faute de quoi la facture est acceptée.

### Art.4 - Exception d'inexécution

Sans préjudice de tous autres manquements graves, le Client reconnaît expressément que le fait de ne pas payer deux factures consécutives à leurs échéances respectives constitue un manquement grave dans son chef, conférant à HRB MEDIA SPRL la faculté de suspendre ses prestations.

### Art.5 - Clause résolutoire expresse et résolution judiciaire

5.1. Les parties conviennent expressément que HRB MEDIA SPRL aura la faculté de dire la convention résolue de plein droit en cas de non-paiement par le Client d'une facture à l'échéance de celle-ci. Si HRB MEDIA SPRL fait usage de cette faculté, elle en informera le Client par lettre recommandée à la poste, dont la date sera celle de la résolution.

5.2. Tant qu'il n'a pas été fait appel à la clause résolutoire expresse stipulée ci-avant, HRB MEDIA SPRL conserve le choix entre l'exécution de la convention jusqu'à son terme et la résolution judiciaire avec dommages et intérêts, conformément à l'article 1184 alinéa 2 du Code civil.

5.3. En cas d'application de la clause résolutoire expresse, tout comme en cas de résolution judiciaire de la convention aux torts du Client, celui-ci sera redevable envers HRB MEDIA SPRL d'une somme équivalente à trois factures mensuelles TVAC, sans préjudice de l'application de l'article 2. Le Client, qui déclare accepter sans restriction l'application des articles 1134 et 1152 du Code civil, reconnaît par ailleurs expressément que cette somme est pleinement justifiée au regard des nombreuses difficultés administratives et de programmation qui sont consécutives au non-respect par le Client des obligations qui lui incombent.

### Art.6 - Durée et résiliation

6.1. La durée d'une fourniture à prestations régulières est spécifiée sur l'offre, le contrat ou le bon de commande. La durée d'un contrat d'outils techniques (Nom de domaine, hébergement, mail, maintenance sécurité, assistance) est de un (1) an avec une tacite reconduction pour une année supplémentaire.

6.2. Le Client pourra le cas échéant mettre fin anticipativement à la convention, moyennant les deux conditions cumulatives suivantes :

- adresser une lettre recommandée à HRB MEDIA SPRL afin de notifier l'intention de mettre fin anticipativement à la convention ;
- verser endéans la quinzaine à dater de cet envoi, une indemnité de dédit correspondant à quatre factures mensuelles TVAC (sans diffusion).

6.3. A défaut du respect strict des deux conditions stipulées au présent article, le Client ne pourra en aucun cas se prévaloir de la résiliation anticipée de la convention.

6.4. La réactivation d'un contrat de services en outils techniques sont facturés avec un forfait € 125,00 qui ne comprend pas la redevance du service souhaité.

### Art.7 - Force majeure

7.1. HRB MEDIA SPRL sera dégagé de toutes obligations dans le cadre de la convention en cas de survenance d'un cas de force majeure ou cas fortuit, indépendant de sa volonté, rendant impossible l'exécution desdites obligations. Seront notamment pris en compte à cet égard : les conflits de travail, les retards de livraison des fournisseurs, les problèmes techniques liés à un tiers (un programme, un framework, un langage de programmation, un appareil...), les guerres, incendies, catastrophes de tous ordres, les événements affectant les moyens de transports, l'absence de personnel pour maladie, les pannes de machines, la levée impromptue, même non justifiée, de la licence d'émission délivrée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel ou par tout autre instance compétence...

7.2. En aucun cas, HRB MEDIA SPRL ne devra établir l'imprévisibilité de l'événement perturbateur.

### Art.8 - Responsabilité

8.1. En aucun cas, HRB MEDIA SPRL ne pourra être tenue pour responsable des conséquences dommageables consécutives à la diffusion d'un spot publicitaire, à l'édition, la publication, l'hébergement d'un site Internet ou d'une application dont le contenu est spécifiquement demandé par le Client. Si la responsabilité de HRB MEDIA SPRL venait à être mise en cause, le Client s'engage à prendre fait et cause pour HRB MEDIA SPRL, à intervenir volontairement dans tous procès intentés contre HRB MEDIA SPRL, et à la garantir contre toute condamnation qui serait prononcée à sa charge.

8.2. HRB MEDIA SPRL se réserve le droit de refuser toute diffusion dont le contenu lui apparaîtrait être illicite, contraire aux lois et/ou aux bonnes mœurs.

8.3. HRB MEDIA SPRL décline toute responsabilité en cas d'interruption ou de dégradation de services ou produits causées par un fournisseur utilisé dans le cadre du contrat avec le Client. Ceci concerne notamment l'accès à internet, l'utilisation de logiciels propriétaires ou open source dans le cadre du contrat, l'hébergement ou les noms de domaines.

8.4. HRB MEDIA SPRL décline toute responsabilité sur des interruptions ou dysfonctionnements de services dus à une modification de la configuration de ceux-ci afin d'en améliorer les performances.

8.5. HRB MEDIA SPRL décline toute responsabilité en cas de perte de données causée par un fournisseur (Ex. Accès à Internet, hébergement, informatique interne).

8.6. Le Client est responsable de l'exploitation des services fournis par HRB MEDIA SPRL.

8.7. Des modifications qui devraient être apportées au matériel, programmes, systèmes, etc. à la suite de modifications aux lois, décrets, arrêtés royaux, dispositions réglementaires et autres dispositions des autorités publiques seront à charge du Client. Ceci sera également le cas lorsque les modifications devront être apportées à la suite d'une faute ou d'un point qui n'est pas clairement spécifié dans le cahier des charges de la part du Client.

8.8. Les informations d'ordre technique ou logistique communiquées par les représentants qualifiés de HRB MEDIA SPRL dans le cadre des offres ou des autres communications sont données de bonne foi au Client et n'engagent pas HRB MEDIA SPRL lorsque la mise en oeuvre de produits ou prestations est perturbée par des facteurs ayant échappé à son contrôle ;

8.9. HRB MEDIA SPRL ne pourra être tenue pour responsable de tout préjudice financier ou commercial subi par le Client tels que le manque à gagner, augmentation de frais généraux, perturbation de planning, perte de profit, de clientèle ou d'économie escomptée, etc.

8.10. HRB MEDIA SPRL sera déliée de toute responsabilité si elle n'a pu remplir ses obligations pour des motifs indépendants de sa volonté, notamment : faits de tiers, causes de force majeure, erreur d'un fabricant, etc.

8.11. Lorsque la prestation de services est terminée, HRB MEDIA SPRL ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou dégât encourus par le Client à la suite de modifications apportées à la prestation de services par le Client ou un utilisateur Internet ou n'importe qui en dehors du personnel de HRB MEDIA SPRL.

#### **Art.9 - Dispositions relatives aux réalisations et fournitures d'audioclip**

9.1. Si l'audioclip est réalisé par le Client, il doit être fourni à HRB MEDIA SPRL au plus tard quarante-huit (48) heures ouvrables avant la première diffusion, sur support CD, DAT ou via Internet au format MP3 (minimum 192 Kbps et 44 Khz). Il appartient au Client de vérifier auprès de HRB MEDIA SPRL de l'arrivée de l'audioclip dans les délais.

9.2. Si l'audioclip est réalisé par HRB MEDIA SPRL ou par un de ses sous-traitants, le Client est tenu de répondre dans les délais indiqués à la proposition de texte et/ou de musique.

9.3. Dans le cadre de la réalisation d'une application (site Internet, application), le Client s'engage à fournir à HRB MEDIA SPRL dans les 14 jours ouvrés après la signature de la convention, tout contenu (photo, multimédia, logo, texte, schéma...) nécessaire à la création de ladite application.

9.4. A défaut pour le Client de respecter une des clauses du présent article, HRB MEDIA SPRL ne pourra être tenue pour responsable du non-respect du calendrier de diffusion fixé par les parties et, dans ce cas., HRB MEDIA SPRL se réserve le droit de mettre fin à la convention unilatéralement et sans autre recours pour le Client.

#### **Art.10 - Droits d'auteurs**

Le Client est responsable de l'obtention et du paiement de tous les droits et autorisations nécessaires pour la réalisation et la diffusion de tout message publicitaire, la réalisation et la publication de site Internet ou application. En particulier, le Client garantit HRB MEDIA SPRL contre tout recours, notamment des auteurs, producteurs, concepteurs, réalisateurs, éditeurs, interprètes ou de toute personne qui s'estimerait lésée par les émissions publicitaires à quelque titre que ce soit.

#### **Art.11 - Cession**

HRB MEDIA SPRL se réserve le droit de céder à tout moment les droits et obligations qui découlent de toutes ventes et/ou prestations effectuées par elle, et ce à tous tiers quelconques. Le Client accepte cette éventuelle cession.

#### **Art. 12 : Commandes**

12.1. Une offre, un contrat ou un bon de commande émis par HRB MEDIA SPRL et signé par le Client vaut acceptation automatique de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente.

12.2. Sauf accord écrit de HRB MEDIA SPRL, le délai de validité des offres, bons de commande est de un mois.

12.3. En cas de résiliation ou d'abandon de la commande par le Client, une indemnisation de 50% du montant de la commande est due par le Client, et ce sans mise en demeure. L'abandon de la commande signifie que le Client n'a pas résilié officiellement celle-ci mais ne met plus en oeuvre aucune des diverses étapes occasionnant un retard de plus de deux (2) mois du projet en cours, et ce sans aviser HRB MEDIA SPRL de la situation. A cette indemnisation s'ajoute le coût des prestations déjà effectuées et des produits livrés et non encore facturés au moment de l'annulation.

#### **Art. 13 : Livraison**

13.1. Les délais de livraison ne sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un engagement ferme de la part de HRB MEDIA SPRL. HRB MEDIA SPRL se réserve le droit d'organiser les plannings en fonction de ses disponibilités et contraintes. Aucun délai de livraison n'est garanti sauf mention spécifique de la part de HRB MEDIA SPRL. L'éventuelle pénalité, suivant l'accord écrit de HRB MEDIA SPRL, ne pourra pas être supérieure à 3 % du service ou produit concernés. Un retard dans une fourniture ne peut pas donner lieu à une indemnité quelconque ni à l'annulation de la commande de la part du Client.

13.2. Les délais ne commencent qu'à partir du moment où tous les informations nécessaires à la bonne exécution du travail sont en possession de HRB MEDIA SPRL. Le Client s'engage à fournir tous les informations nécessaires. Tout retard de fourniture d'informations par le Client tout au long du projet aura une répercussion sur le délai final.

13.3. Le délai de démarrage et le délai de réalisation ne peuvent être réduits que par un accord mutuel entre les deux parties.

13.4. Si les locaux, l'infrastructure et les collaborateurs du Client ne sont pas accessibles aux périodes prévues dans le planning communiqué, le Client s'expose à une

facturation des frais complémentaires directs et indirects de HRB MEDIA SPRL.

13.5. Le Client s'engage à respecter les dates d'installation, de formation et de test de mise en exploitation proposées convenues avec HRB MEDIA SPRL. Un report non justifié par un cas de force majeure expose le Client à payer immédiatement le solde dû pour les produits et services.

13.6. Si, du fait du client, l'aboutissement du projet est reporté de plus de deux (2) mois par rapport au planning établi (notamment à cause d'un retard de réception des informations ou validations nécessaires à la réalisation d'un portail, site Internet ou application), HRB MEDIA SPRL est autorisé à facturer et exiger le paiement des produits livrés et prestations effectuées sans attendre la réception provisoire.

13.7. La responsabilité de HRB MEDIA SPRL n'est pas engagée pour les délais stipulés en cas de retard imputables à des fournisseurs ou en cas de force majeure (grèves, dégâts des eaux, incendies,...).

13.8. Les délais de livraison ne sont à respecter par HRB MEDIA SPRL que dans la mesure où le Client n'apporte aucune modification au projet convenu initialement. Tout travail spécial ou exécuté en urgence sera planifié en fonction des contraintes HRB MEDIA SPRL et facturé en sus de la commande.

13.9. Les marchandises voyagent exclusivement aux risques et périls du Client, quel que soit le mode de transport et les conditions de livraison. HRB MEDIA SPRL décline toutes responsabilités dès que le matériel a quitté le siège social ou d'exploitation. Il appartient au destinataire de vérifier les expéditions à l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, le recours contre les transporteurs.

#### **Art. 14 - Propriétés**

14.1. Le Client reste propriétaire de tous les éléments fournis à HRB MEDIA SPRL pour l'accomplissement du projet. Par conséquent, il reste seul responsable du contenu. Il s'engage à avertir HRB MEDIA SPRL dès qu'un tiers intente une action relative à ces éléments.

14.2. Le Client est propriétaire des éléments visuels commandés par le Client et créés par HRB MEDIA SPRL dès paiement de l'intégralité des factures. Le Client s'engage à ne pas céder ou vendre les éléments visuels.

14.3. Le Client est toujours censé avoir acquis les droits de reproduction des médias qu'il donne à reproduire à HRB MEDIA SPRL qui exécute les commandes reçues sous la seule responsabilité de ses clients.

14.4. Sauf convention contraire dans les conditions particulières, tout code informatique écrit en vue d'être utilisé par le Client restera la propriété de HRB MEDIA SPRL. Dans le cas d'une convention écrite octroyant la cession du code source au Client par HRB MEDIA SPRL, celle-ci ne sera effective qu'au paiement de la totalité du montant des factures relatives à la prestation de services. Le Client s'engage à ne pas céder, vendre ou communiquer ce code source à d'autres fins que pour l'adaptation ou l'amélioration du projet en cours pour son propre compte, et à ne pas le commercialiser.

14.5. Aucun des produits ou services développés par HRB MEDIA SPRL pour le Client ne peut être dupliqué de quelque manière que ce soit. Toute duplication occasionnera une facturation équivalente à celle du développement complet du service ou du produit ainsi mis en oeuvre par le Client. Si le produit ou le développement est copié de manière illicite sur le serveur ou sur son support, le Client en prendra la responsabilité et les conséquences seront équivalentes sur la facturation.

14.6. Les applications ou CMS créées par HRB MEDIA SPRL ne sont pas vendus au Client. Seule une licence d'utilisation lui est vendue.

14.7. HRB MEDIA SPRL enregistre sous son nom la licence de certaines extensions de noms de domaine (Ex. .be). Le client a le droit de jouissance. En cas de résiliation ou de transfert, HRB MEDIA SPRL cède le nom de domaine. Les frais éventuels sont à charge du Client.

#### **Art. 15 - Confidentialités**

15.1. Les applications, les documentations créées par HRB MEDIA SPRL sont protégées par les lois sur le copyright, par les traités internationaux sur le copyright et par les lois et traités relatifs à la propriété intellectuelle.

15.3. Les informations fournies par HRB MEDIA SPRL dans le cadre d'un projet (Ex. Pré-études, offres de prix, structures filaires, documents divers, chartes graphiques) restent strictement confidentielles. Elles sont destinées à un usage exclusif à l'entité juridique (Ou personne physique) du Client.

#### **Art.16 - Primauté des présentes conditions générales**

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'exclusion des conditions générales du Client, sauf dérogation écrite expresse de HRB MEDIA SPRL.

#### **Art.17 - Tribunaux compétents et droit applicable**

Seuls les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Namur seront territorialement compétents pour connaître des litiges afférents aux ventes et/ou prestations effectuées par HRB MEDIA SPRL, quel que soit le lieu de ces ventes et/ou prestations. Seul le droit belge sera applicable.